



Syndicat CGT Territoriaux  
de Perpignan

Mairie - PMMCU - CCAS

# « La Petite enfance, une priorité » : Vraiment ?

Dans le dernier numéro du magazine municipal, un article intitulé « La Petite enfance, une priorité municipale ! » nous a interpellé. En effet, cet article vante la politique Petite Enfance de la municipalité sur le territoire de la ville en passant sous silence les Délégations de Service Public (DSP) successives que ce soit la précédente majorité (crèche Joan Miro) ou l'actuelle (crèche du Moulin-à-Vent). Quant aux travaux de rénovation et d'extension de la crèche Hippolyte Despres qui se poursuivent pour créer 2 structures distinctes, nous sommes très inquiets du choix que pourrait faire l'exécutif municipal.

**La délégation de service public est un mode de gestion où la collectivité décide de passer un contrat avec une entreprise privée ou une association pour déléguer des missions de services publics. Dans le cas de services déjà existants au sein de la collectivité, c'est donc une privatisation de fait !**

Dans le même temps, Victor Castanet, dans son livre « Les Ogres », révèle une nouvelle fois les dangers du système lucratif dans le secteur de la petite enfance. Conditions de travail dégradées, maltraitance des enfants, détournement d'argent public : autant de pratiques intolérables observées chez le groupe « People & Baby » qui reflètent la réalité de l'ensemble des groupes à but lucratif de la petite enfance.

La CGT s'oppose ces délégations de service public pour plusieurs raisons :

- Comme pour toutes les entreprises, qu'elles soient dépendantes d'un groupe privé classique ou associatives à caractère privé, **les conditions de travail, les effectifs, les remplacements du personnel, les rémunérations ne sont pas les mêmes que ceux garantis par le Statut de la fonction publique ;**
- **La liberté de gestion restera l'affaire de l'organisme choisi. La rentabilité pour certains et/ou les économies pour les associations de gestion privée seront à l'ordre du jour pour tenir leur « moindre coût ».**
- **La relation privilégiée de la population avec l'administration municipale ne sera pas la même avec un organisme privé, alors qu'il s'agit du bien-être de la petite enfance de Perpignan.**

**Au contraire, la CGT des territoriaux de Perpignan revendique une politique de la Petite Enfance ambitieuse pour la ville avec du personnel qui soit titulaire et de meilleures conditions de travail pour assurer le bien-être et la sécurité des enfants.**

**La situation des crèches nous concerne tous en tant qu'agent-es** car ce sont des collègues de travail qui se retrouvent du jour au lendemain en dehors des effectifs de la Mairie. Mais aussi car ces DSP peuvent être appliquées à bien des services. En effet, la propreté urbaine, les espaces verts pour ne citer que quelques exemples peuvent très bien être octroyés au privé.

**Et une façon de signifier au Maire notre refus de la situation, c'est de participer nombreuses et nombreux à la grève et à la manifestation du 1<sup>er</sup> octobre.**

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com

site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/> Facebook CGT Mairie Perpignan

Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67

